

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

MULTIHABITATION 9

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 18 388 500 euros
Siège Social : 128, boulevard Raspail – 75006 Paris
811 596 469 RCS Paris

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Associés

de la Société Civile de Placement Immobilier **MULTIHABITATION 9**, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le dix juin deux mille vingt-quatre à quatorze heures trente dans les locaux sis à Paris (75006) – 128, boulevard Raspail, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

1. Rapports de la société de gestion, du Conseil de Surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion ;
2. Affectation du résultat de l'exercice ;
3. Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2023 ;
4. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214 -106 du Code monétaire et financier ;
5. Autorisation donnée à la société de gestion de prélever un droit fixe dans le cadre du traitement des parts en déshérence ;
6. Nomination de sept associés candidats au moins ou de neuf associés candidats au plus en qualité de membres du Conseil de Surveillance ;
7. Pouvoirs en vue des formalités.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

1. Introduction de la possibilité de révoquer un membre du Conseil de Surveillance – Modification corrélative de l'article XIX-2 des statuts ;
2. Pouvoirs en vue des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS**Résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire**

PREMIÈRE RÉOLUTION (Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion) - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de 434 509,09 euros.

L'assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa mission de Gérant et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

DEUXIÈME RÉOLUTION (Affectation du résultat de l'exercice) - L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 434 509,09 euros, qui augmenté du report à nouveau, soit 271 815,75 euros, correspond à un bénéfice distribuable de 706 324,84 euros, somme qu'elle décide de répartir comme suit :

- A titre de distribution une somme de 516 009,60 euros
- Au report à nouveau une somme de 163 156,84 euros

TROISIÈME RÉOLUTION (Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2023) - L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexe au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2023, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

- **valeur comptable :** 18 808 320,27 euros, soit 1 329,68 euros par part,
- **valeur de réalisation :** 19 967 863,27 euros, soit 1 411,66 euros par part,
- **valeur de reconstitution :** 23 800 092,87 euros, soit 1 682,58 euros par part

QUATRIÈME RÉOLUTION (Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier) - L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

CINQUIÈME RESOLUTION (Autorisation donnée à la société de gestion de prélever un droit fixe dans le cadre du traitement des parts en déshérence) - L'Assemblée Générale, autorise la société de gestion à prélever un droit fixe de 150 euros HT, par associé/héritier retrouvé suite aux diligences de la société de gestion, pour toute recherche d'associés/héritiers dans le cadre du traitement des parts en déshérence de la SCPI.
La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

SIXIÈME RESOLUTION (Nomination de sept associés candidats au moins ou de neuf associés candidats au plus en qualité de membre du Conseil de surveillance) - L'Assemblée Générale, prenant acte que le mandat de l'ensemble des membres du conseil de surveillance suivants, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, à savoir :

- Jean Pierre BARBELIN
- Serge BLANC
- Olivier BLICQ
- Jean-Luc BRONSART
- Michel CATTIN
- Bertrand de GELOES
- Marie José DUTEURTRE
- Guy LACAZE
- Danielle SCHEIER

nomme en qualité de nouveaux membres du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2027 appelée à statuer sur les comptes de 2026 : (Seront nommés les sept associés candidats au moins ou les neuf au plus ayant obtenu le plus grand nombre de voix) :

Candidats	Élu / Non élu	Nombre de voix
Candidats sortants		
Personnes Physiques		
Jean-Pierre BARBELIN		
Serge BLANC		
Olivier BLICQ		
Jean-Luc BRONSART		
Michel CATTIN		
Bertrand de GELOES		
Indivision Familiale DUTEURTRE représentée par Marie-José DUTEURTRE		
Guy LACAZE		
Danielle SCHEIER		
Nouveaux candidats		
Personnes physiques		
Patrick BETTIN		
Philippe CABANIER		
Jacques MORILLON		
Aurélien ROL		
Stéphane TADYSZAK		

SEPTIÈME RESOLUTION (Pouvoirs en vue des formalités) - Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

Résolutions soumises à l'assemblée générale extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION (Introduction de la possibilité de révoquer un membre du conseil de surveillance – Modification corrélatrice de l'article XIX-2 des statuts) - L'assemblée générale, réunie aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du gérant, décide d'introduire la possibilité pour les associés de révoquer un membre du conseil de surveillance.

Par conséquent, elle décide de modifier corrélativement le l'article XIX-2 des statuts de la société comme suit :

ANCIENNE REDACTION**« Article XIX : Conseil de Surveillance**

....

2. Nomination

Les membres du Conseil sont nommés parmi les Associés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance en fonction, composé de sept membres au moins et de neuf membres au plus.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour trois ans et sont toujours rééligibles.

En cas de vacance notamment par décès ou démission, d'un ou plusieurs des membres du Conseil, le Conseil peut, entre deux Assemblées Générales Ordinaires, procéder à des nominations à titre provisoire. Le membre nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'était pas encore expiré, ne demeure en fonction que jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Quand le nombre des membres du Conseil de Surveillance tombe, par suite de décès ou de démission, au-dessous du nombre minimum ci-dessus fixé, l'Assemblée doit être immédiatement convoquée pour compléter le Conseil de Surveillance. Le mandat du membre ainsi nommé expirera à l'issue du mandat de l'ensemble du Conseil préalablement.

Préalablement à la convocation de l'Assemblée Générale devant nommer de nouveaux membres, la Société de Gestion procède à un appel à candidatures afin que soient représentés le plus largement possible les Associés non-fondateurs ».

NOUVELLE REDACTION**« Article XIX : Conseil de Surveillance**

....

2. Nomination

Les membres du Conseil sont nommés parmi les Associés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance en fonction, composé de sept membres au moins et de neuf membres au plus.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour trois ans et sont toujours rééligibles.

En cas de vacance notamment par décès ou démission, d'un ou plusieurs des membres du Conseil, le Conseil peut, entre deux Assemblées Générales Ordinaires, procéder à des nominations à titre provisoire. Le membre nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'était pas encore expiré, ne demeure en fonction que jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Quand le nombre des membres du Conseil de Surveillance tombe, par suite de décès ou de démission, au-dessous du nombre minimum ci-dessus fixé, l'Assemblée doit être immédiatement convoquée pour compléter le Conseil de Surveillance. Le mandat du membre ainsi nommé expirera à l'issue du mandat de l'ensemble du Conseil préalablement.

Préalablement à la convocation de l'Assemblée Générale devant nommer de nouveaux membres, la Société de Gestion procède à un appel à candidatures afin que soient représentés le plus largement possible les Associés non-fondateurs.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment conformément au règlement intérieur du Conseil de Surveillance. La décision de révocation est prise par l'Assemblée Générale Ordinaire et n'a pas à être motivée. La révocation n'ouvre droit à aucune indemnisation ».

DEUXIEME RÉOLUTION (Pouvoirs en vue des formalités) - Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

Si, faute du quorum requis, cette assemblée ne peut valablement délibérer le 10 juin 2024, les associés seront réunis sur seconde convocation **le 5 juillet 2024 à 9 heures 30** à la même adresse et sur le même ordre du jour.

Conformément aux dispositions réglementaires, vous trouverez ci- après les informations relatives aux associés ayant fait acte de candidature à l'élection du Conseil de Surveillance.

Candidats SORTANTS **Personnes Physiques**

Jean-Pierre BARBELIN – 67 ans

Détenant : 6 parts
Demeurant à : Chaumont (52)
Profession / activité : Ancien Directeur Général d'un bailleur social.
Nombre de mandats CS SCPI : 22

Serge BLANC – 73 ans

Détenant : 30 parts
Demeurant à : Versailles (78)
Profession / activité : Cadre dans le secteur bancaire et administrateur d'une société foncière (logement social),
Président d'une association de solidarité
Nombre de mandats CS SCPI : 14

Olivier BLICQ – 66 ans

Détenant : 1 part
Demeurant à : Lille (59)
Profession / activité : Investisseur privé
Nombre de mandats CS SCPI : 18

Jean-Luc BRONSART – 69 ans

Détenant : 299 parts
Demeurant à : Saint-Brévin-les-Pins (44)
Profession / activité : Investisseur immobilier privé, loueur en meublé non professionnel
Nombre de mandats CS SCPI : 46
Secrétaire sortant

Michel CATTIN – 75 ans

Détenant : 9 parts
Demeurant à : Chapelle-d'Huin (25)
Profession / activité : Consultant en stratégie auprès d'entreprises agricoles
Nombre de mandats CS SCPI : 16
Président sortant

Bertrand de GELOES – 76 ans

Détenant : 1 part MH9

Demeurant à : Vannes (56)

Profession / activité : Ancien chef d'entreprise dans le transport.

Nombre de mandats CS SCPI : 11

Indivision Familiale DUTEURTRE représentée par Marie-José DUTEURTRE – 70 ans

Détenant : 1 part MH9

Demeurant à : Le Havre (76)

Profession / activité : Ancienne professeure de Mathématiques en lycée

Nombre de mandats CS SCPI : 16

Guy LACAZE – 72 ans

Détenant : 23 parts

Demeurant à : Paris (75)

Profession / activité : Ancien cadre dans la gestion immobilière

Nombre de mandats CS SCPI : 5

Danielle SCHEIER – 72 ans

Détenant : 2 parts

Demeurant à : Paris (75)

Profession / activité : Ancienne professeure d'université, Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques

Nombre de mandats CS SCPI : 4

Nouveaux candidats**Personnes Physiques****Patrick BETTIN – 74 ans**

Détenant : 1 part

Demeurant à : Audun-le-Roman (54)

Profession / activité : Investisseur privé en SCPI

Nombre de mandats CS SCPI : 8

Philippe CABANIER – 52 ans

Détenant : 1 part

Demeurant à : Toulouse (31)

Profession / activité : Directeur financier, investisseur privé

Nombre de mandat CS SCPI : 12

Jacques MORILLON – 59 ans

Détenant : 5 parts

Demeurant à : Massy (91)

Profession / activité : Ingénieur, investisseur privé

Nombre de mandats CS SCPI : 10

Aurélien ROL – 43 ans

Détenant : 1 part

Demeurant à : Levallois-Perret (92)

Profession / activité : Juriste fiscaliste

Nombre de mandats CS SCPI : 9

Stéphane TADYSZAK – 52 ans

Détenant : 67 parts

Demeurant à : Pargny-Lès-Reims (51)

Profession / activité : Directeur des Opérations dans l'industrie agro-alimentaire

Nombre de mandats CS SCPI : 3

Conformément à la Position-recommandation AMF 2011-25 modifiée le 5 mars 2021, la liste exhaustive des mandats des associés est mise à disposition via le lien internet communiqué dans la convocation.

Il est précisé que sur simple demande écrite auprès de la société de gestion, la liste détaillée des mandats pourra être transmise aux associés. Cette communication pourra être réalisée par voie électronique.

La société de gestion
La Française Real Estate Managers